

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 mars (17/03/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme CAZORLA, (représentée par Romain LOPEZ), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Mme Claudine MATALA), **Conseillers Municipaux**

Monsieur POMAREDE est nommé secrétaire de séance

10 – 17 mars 2022

10. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec la Fondation 30 millions d'Amis – campagne 2022

Rapporteur : Jessie COTINET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.211-27 et R.211-12 du Code Rural et de la Pêche maritime,

Considérant la recrudescence de chats errants sur le territoire de la commune,

Considérant que pour réguler cette population féline, il convient de lancer une campagne de stérilisation et d'identification,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis propose des campagnes de stérilisation,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis a soumis une convention de stérilisation et d'identification des chats errants permettant de régler les modalités de cette campagne,

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée délibérante les termes de la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et tout document y afférent,

AUTORISE le versement d'une participation financière à la Fondation 30 Millions d'Amis sous forme de subvention pour un montant total de 1 400 €, pour l'année 2022.

Pour copie conforme

Moissac le 18 mars 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :